



CENTRE PACA

REGLEMENT DE CONSULTATION

Objet du marché : Travaux de rénovation CVC Bâtiments Abeilles et
Insectarium **d'INRAE PACA - Site d'Avignon**

Date et heure limites de réception des plis :

Mardi 15 Juillet 2025 à 12h00

SOMMAIRE

1.	PRÉAMBULE	3
2.	OBJET DE LA PROCEDURE	3
3.	TYPE DE CONSULTATION	3
4.	DÉCOMPOSITION EN LOTS	3
5.	CONDITIONS DE CONSULTATION	3
5.1.	DUREE DU MARCHE.....	3
5.2.	DELAI DE VALIDITE DES OFFRES	3
5.3.	VARIANTES	4
5.3.1.	<i>Variantes / PSE (Prestations Supplémentaires Eventuelles) à l'initiative du pouvoir adjudicateur</i>	4
5.3.2.	<i>Variantes à l'initiative des candidats</i>	4
6.	PRÉSENTATION DES PROPOSITIONS	4
6.1.	Modalités de présentation des candidatures et des offres	4
6.1.1.	<i>Pour la partie « candidature ».....</i>	4
6.1.2.	<i>- Pour la partie « Offre »</i>	5
6.2.	Transmission et réception des offres	5
6.2.1.	<i>Transmission électronique dématérialisée obligatoire</i>	6
6.2.2.	<i>Copie de sauvegarde - non obligatoire mais recommandée.....</i>	6
7.	APPRÉCIATION DES CAPACITÉS ET JUGEMENT DES OFFRES	7
7.1.	Appréciation des capacités	7
7.2.	Critères d'attribution	7
8.	NÉGOCIATION	7
9.	MODE DE REGLEMENT	8
10.	MODALITÉS DE NOTIFICATION DU MARCHÉ :	8
11.	VISITE OBLIGATOIRE ET RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES	8

Administration contractante :

INSTITUT NATIONAL DE RECHERCHE POUR L'AGRICULTURE, L'ALIMENTATION ET L'ENVIRONNEMENT (INRAE)

*Centre INRAE PACA – Site d'Avignon
228 route de l'Aérodrome
Domaine St Paul – Site Agroparc - CS 40509
84914 AVIGNON Cedex 9*

1. PRÉAMBULE

Le présent marché est conclu au terme d'une procédure adaptée (MAPA). Le marché ne fera l'objet d'une signature par le candidat ainsi que par INRAE qu'à l'étape de son attribution.

2. OBJET DE LA PROCEDURE

La procédure porte sur la prestation désignée ci-après :

Travaux de rénovation CVC Bâtiments Abeilles et Insectarium d'INRAE PACA – Site d'Avignon

Les travaux seront réalisés en site occupé.

Lieu d'exécution des prestations :

*Centre INRAE PACA – Site d'Avignon
228 route de l'Aérodrome
Domaine St Paul – Site Agroparc - CS 40509
84914 AVIGNON Cedex 9*

3. TYPE DE CONSULTATION

La présente consultation est passée sous la forme d'un marché à procédure adaptée en application des articles L. 2123-1 du code de la commande publique et R. 2123-1 à R. 2123-7 du code de la commande publique.

4. DÉCOMPOSITION EN LOTS

La présente consultation n'est pas décomposée en lots au sens de l'article L. 2113-10 du code de la commande publique

5. CONDITIONS DE CONSULTATION

5.1. DUREE DU MARCHE

La durée du marché est de 10 semaines (dont 4 semaines de préparation) à partir de la date fixée par l'ordre de service indiquant aux entreprises la date de la période de préparation du chantier.

5.2. DELAI DE VALIDITE DES OFFRES

Le délai de validité des propositions est de 90 jours à compter de la date limite fixée pour la réception des plis en page de garde du présent règlement.

5.3. VARIANTES

5.3.1. Variantes / PSE (Prestations Supplémentaires Eventuelles) à l'initiative du pouvoir adjudicateur

Les candidats doivent obligatoirement présenter une offre comprenant les PSE suivantes :

PSE 1 : Casette en circulation RDC & R+1 Bâtiment Abeilles

PSE 2 : Remplacement de tous les caissons de VMC existants du Bâtiment Insectarium

5.3.2. Variantes à l'initiative des candidats

Les candidats doivent obligatoirement présenter une offre de base entièrement conforme au dossier de consultation (solution de base).

Les variantes à l'initiative du candidat sont acceptées par le pouvoir adjudicateur, conformément à l'article R.2151-8 et suivants du décret n°2018-1075 du 3 décembre 2018 portant partie réglementaire du code de la commande publique.

Une offre comportant des variantes peut être formulée, que si elle comporte des solutions innovantes et/ou économique, mais elle doit impérativement respecter toutes les exigences du cahier des charges.

6. PRÉSENTATION DES PROPOSITIONS

6.1. Modalités de présentation des candidatures et des offres

L'offre de chaque soumissionnaire sera entièrement rédigée en langue française.

Les offres seront exprimées en EURO.

6.1.1. Pour la partie « candidature »

Sauf en cas de remise d'une candidature par DUME (document unique de marché européen) les soumissionnaires fournissent l'intégralité des pièces et des renseignements exigés ci-après. Toute candidature incomplète ou ne respectant pas les exigences formulées dans les documents de la consultation pourra être éliminée.

- la lettre de candidature, et le cas échéant l'habilitation du mandataire par ses cotraitants en cas de groupement (réf : formulaire DC1) ;

- la déclaration des candidats aux marchés de l'Etat (réf : formulaire DC2), avec notamment le chiffre d'affaires concernant les prestations objet du marché, réalisé au cours des trois dernières années ;

En annexe du DC2, la liste des références similaires de la clientèle publique et privée sur les 5 dernières années

Le marché ne peut être attribué au soumissionnaire retenu que sous réserve qu'il produise, dans un délai de 4 jours ouvrés à compter de la demande d'INRAE, les pièces suivantes :

Afin de prouver qu'il ne se trouve pas dans un des cas d'exclusion mentionné à l'article L.2141-3, le candidat produit son numéro unique d'identification (SIREN) permettant à INRAE d'accéder aux informations sur le site <https://annuaire-entreprises.data.gouv.fr/> ou, s'il est étranger, produit un document délivré par l'autorité judiciaire ou administrative compétente de son pays d'origine ou d'établissement, attestant de l'absence de cas d'exclusion. Lorsqu'en raison d'une impossibilité technique, INRAE chargée de traiter de demande ou une déclaration ne peut pas accéder, par l'intermédiaire d'un système électronique, aux données nécessaires une utilisant le numéro d'identification SIREN, il revient à la personne concernée de communiquer un extrait d'immatriculation au registre ou au répertoire auquel elle est inscrite.

La liste des salariés étrangers soumis à autorisation de travail au sens de l'article D. 8254-2 du code du travail.

Si le candidat est en redressement judiciaire, copie du ou des jugements prononcés.

Les soumissionnaires peuvent fournir ces pièces complémentaires dès le départ avec l'ensemble des autres pièces administratives demandées dans leur pli.

Pour produire les éléments demandés, le soumissionnaire peut télécharger les formulaires DC1, DC2, DC4 sur le site du MINEFE à l'adresse suivante rubrique « formulaires non obligatoires » :

<http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-du-candidat>

Important :

Ces pièces sont également à fournir pour

chaque **cotraitant membre du groupement (à l'exception du DC1 à communiquer uniquement par le mandataire du groupement) ;**

chaque sous-traitant. Ce dernier devra produire en appui du formulaire DC4 (déclaration de sous-traitance), le DC2 avec son annexe telle que demandée en pièce n°2 du présent article **ainsi que, s'ils ne sont pas disponibles sur PLACE, les certificats fiscaux et sociaux attestant du paiement de leurs cotisations, y compris celles relatives à l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés.**

De même, pour justifier de leurs capacités, les soumissionnaires peuvent faire appel aux capacités d'autres opérateurs économiques quelle que soit la nature du lien juridique les associant.

Pour le cas où la nature du lien juridique les associant ne relève ni de la cotraitance ni de la sous-traitance, et en **application de l'article R. 2143-12 du code de la commande publique, les soumissionnaires doivent apporter, outre l'ensemble des pièces obligatoires de candidature énumérées dans le présent article, une preuve par tout moyen approprié, justifiant qu'ils disposeront effectivement des capacités présentées à l'appui de leur candidature pour la réalisation du marché.**

6.1.2. – Pour la partie « Offre »

Le dossier à remettre par chaque soumissionnaire doit comporter :

- **L'acte d'engagement complété et signé**
- La DPGF
- Un mémoire qualitatif et technique **de l'offre comportant :**
 - La méthodologie de réalisation des travaux,
 - La description de l'équipe dédiée à la réalisation des travaux et compétences
 - Le dossier technique des équipements proposés

Ce mémoire doit contenir tous les éléments pour répondre aux critères de jugement (article 7.2)

- **L'attestation de visite**

Le candidat a la possibilité d'ajouter tout autre document qu'il jugera nécessaire.

6.2. Transmission et réception des offres

En application des articles R. 2132-7 et R. 2132-13 du Code de la Commande Publique, la transmission des candidatures et des offres se fera obligatoirement par voie électronique sur le profil d'acheteur d'INRAE (<https://www.marches-publics.gouv.fr>) dans les conditions exposées ci-dessous. Les soumissionnaires ont toutefois la possibilité d'y ajouter une copie de sauvegarde par voie traditionnelle.

6.2.1. Transmission électronique dématérialisée obligatoire

Les soumissionnaires disposent d'une aide technique à l'utilisation de la plateforme à l'adresse URL de la plateforme (<https://www.marches-publics.gouv.fr>).

En cas de difficultés techniques rencontrées lors du dépôt **d'un pli, l'INRAE recommande l'ouverture d'un ticket** au support de la plateforme attestant des problèmes techniques rencontrés. Seule cette démarche permet **d'attester d'un dysfonctionnement rencontré par le candidat.**

Horodatage :

Les plis transmis par voie électronique sont horodatés. La date et l'heure pris en compte pour la remise des candidatures et des offres sont celles données sur la plate-forme pour l'INRAE à réception des documents envoyés par les soumissionnaires.

Cette heure est consultable à l'adresse URL évoquée ci-dessus : (heure de Paris).

Les soumissionnaires devront impérativement adresser leur candidature et leur offre dans les formats ci-après précisés, sous peine de rejet de leur candidature et de leur offre :

Format des fichiers : XLS(x), DOC(x), RTF, PPT(x), PDF, ou équivalents

Le soumissionnaire est invité à :

- ne pas utiliser d'extension .exe ou similaire ;
- ne pas envoyer de fichier contenant des macros ;
- vérifier que le pli comprend bien les documents demandés au format évoqué plus haut.

Signature électronique : **La signature électronique n'est pas requise.**

6.2.2. Copie de sauvegarde - non obligatoire mais recommandée

Les soumissionnaires peuvent transmettre à titre de copie de sauvegarde une réponse sur support papier ou sur support physique électronique (clé USB, etc.), dans le même délai que le pli électronique dématérialisé (spécifié en page de garde du présent document).

Cette copie de sauvegarde ne sera ouverte que dans les cas suivants :

- lorsqu'un programme informatique malveillant est détecté dans les candidatures et / ou les offres transmises par voie électronique sur le profil d'acheteur ;

- lorsqu'une candidature ou une offre dématérialisée est parvenue par voie électronique sur le profil d'acheteur de façon incomplète, hors délai ou sans pouvoir être ouverte, sous réserve que la transmission ait commencée avant l'heure limite de remise des plis figurant en page de garde ;

La copie de sauvegarde comporte toutes les pièces de la candidature et de l'offre. Elle est placée sous enveloppe cachetée (ou tout autre emballage adapté et scellé).

En cas de copie de sauvegarde électronique elle-même vérolée, celle-ci sera écartée par l'acheteur.

Cette copie de sauvegarde doit être envoyée à l'adresse indiquée ci-dessous.

L'enveloppe cachetée contiendra tous les documents énoncés aux articles 7.1.1 et 7.1.2 du présent règlement et portera les mentions suivantes :

MAPA – Travaux de rénovation CVC Bâtiments Abeilles et Insectarium – INRAE PACA - Site **d'Avignon**

COPIE DE SAUVEGARDE

« NE PAS OUVRIR »

(NOM DE L'ENTREPRISE)

Elle sera adressée par lettre recommandée avec avis de réception postale à :

ou remise à l'adresse indiquée ci- dessus contre récépissé avant la date limite fixée en page de garde du présent document.

La réception des copies de sauvegarde est assurée du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 16h. Les dossiers qui parviendraient après la date et l'heure fixées en page de garde du présent document ainsi que ceux parvenus sous enveloppe non cachetée ne seront pas retenus et seront retournés à leurs expéditeurs.

7. APPRÉCIATION DES CAPACITÉS ET JUGEMENT DES OFFRES

Le jugement donnera lieu à un classement des offres.

7.1. Appréciation des capacités

Les critères intervenant pour l'appréciation des capacités sont les garanties et capacités techniques et financières ainsi que la capacité professionnelle.

Suite à cette analyse, sont éliminés,

- les candidatures qui ne sont pas recevables ;
- les soumissionnaires dont les capacités techniques, financières et professionnelles pour la réalisation des prestations du ou des marchés seront jugées insuffisantes, après analyse des éléments fournis dans la partie candidature du pli (cf. article 6.1.1).

7.2. Critères d'attribution

Les offres des soumissionnaires seront jugées et classées en fonction des critères pondérés suivants :

- Valeur qualitative technique : 60%

Ce critère comprend les sous-critères suivants :

- Méthodologie détaillée de la réalisation des travaux : 20%
- Description et compétences de l'équipe dédiée à la réalisation des travaux : 20%
- Dossier des équipements proposés avec performances techniques et énergétiques : 20%

- Prix : 40%

L'administration pourra demander aux soumissionnaires de préciser le contenu de leur proposition.

8. NÉGOCIATION

L'INRAE se réserve la possibilité de négocier le marché.

Pour le cas où INRAE décide de négocier, la négociation sera engagée avec les 3 meilleurs soumissionnaires sélectionnés sur la base des critères spécifiés à l'article 7.2. De même le choix final du Titulaire du marché se fera sur la base de ces critères en fonction des éléments obtenus ou non lors de la négociation.

Les soumissionnaires préciseront impérativement dans leur offre le nom et l'adresse e-mail de la personne à contacter pour la convocation à la négociation.

La négociation se fera sous la forme d'une audition.

Une convocation, précisant notamment les modalités de cette audition en distanciel, ainsi que les précisions : date, heure, lieu si nécessaire, sera alors adressée à chacun des soumissionnaires retenus par voie électronique au moins cinq (5) jours calendaires avant.

Il y sera également précisé les personnes qui devront participer à cette audition.

A l'issue de la négociation orale, il sera demandé aux soumissionnaires de confirmer par écrit les engagements/éléments avancés lors de l'audition.

Si besoin était nécessaire, la négociation se poursuivra selon la forme d'un jeu de questions/réponses adressé par courriel à chacun des trois soumissionnaires auditionnés.

9. MODE DE REGLEMENT

Le mode de règlement du marché est le virement administratif. Le paiement interviendra sous un délai de 30 Jours maximum au compte indiqué par le soumissionnaire dans l'Acte d'Engagement.

Le taux des intérêts moratoires est égal au taux d'intérêt de la principale facilité de refinancement appliquée par la Banque centrale européenne à son opération de refinancement principal la plus récente effectuée avant le premier jour de calendrier du semestre de l'année civile au cours duquel les intérêts moratoires ont commencé à courir, majoré de huit points. Une indemnité forfaitaire de 40 € correspondant aux frais de recouvrement sera versée.

10. MODALITÉS DE NOTIFICATION DU MARCHÉ :

Pour le cas où la procédure comprend un Acte d'Engagement, ce dernier sera rematérialisé et signé physiquement par l'attributaire du marché puis adressé à l'INRAE. L'INRAE le signera, puis notifiera le marché au titulaire. La notification consiste en la réception par la titulaire d'une copie du marché signé des deux parties. La notification pourra être électronique.

11. VISITE OBLIGATOIRE ET RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

Une visite du site est obligatoire, elle se déroulera à l'adresse suivante :

INRAE PACA – 228 route de l'Aérodrome – Domaine saint Paul – Site Agroparc – CS 40509 – 84914 AVIGNON cedex 9

Une visite est prévue aux dates suivantes :

- Vendredi 27 Juin 2025 à 9h00
- Lundi 30 juin 2025 à 9h00
- Mardi 1^{er} Juillet 2025 à 9h00

Les candidats prendront rendez-vous par mail auprès de Mr Pelassy : olivier.pelassy@inrae.fr Port : 06 86 91 80 40 en précisant les coordonnées mail de la personne qui effectuera la visite.

Un récépissé de visite sera visé par INRAE et figurera dans l'offre du candidat.

Des plans DWG seront adressés à chaque candidat après la visite.

Pour obtenir des renseignements complémentaires qui seraient nécessaires à la préparation de leur offre, les soumissionnaires doivent s'adresser en temps utile à INRAE et de telle sorte que l'Institut puisse répondre, au plus tard, 4 jours avant la date limite de remise des offres, sur le profil acheteur d'INRAE (PLACE : <https://www.marches-publics.gouv.fr>).

Établi à Avignon, le 20 Juin 2025